



Travaux abusifs promoteur

Par **Hijol**, le **28/08/2020** à **20:04**

Bonjour.

Je suis locataire dans une résidence qui vient d'être racheter par un promoteur, ce dernier veut démolir et refaire le bâtiment et demande, comprendre par là insiste fortement, pour que nous partions. Nous décidons de rester car les propositions d'indemnités à l'amiable étaient ridicules et que nous en avons clairement marre de déménager.

Le fait est que nouveau propriétaire et pressé par son calendrier il veut déjà entamer les travaux et raser les espaces verts communs et les places de parking pour tout remettre à neuf.

J'ai plusieurs questions :

-Peut-on s'opposer à ce genre de travaux en partie commune si on fait pression avec l'ensemble des locataires en avançant un trouble de jouissance paisible pour des travaux non-urgent (Question la plus osé, je me doute que la réponse est non).

-Peut on réclamer une réduction de loyer si les travaux durent plus de 21 jours dans les parties communes (espaces verts) juste devant l'appartement ? Le bails stipule un accès aux espaces verts, mais ceux-ci sont communs. La loi est un peu floue concernant "la chose louée", loue-t-on aussi l'usage des espaces verts ? Et peut-on réclamer réparation si on nous prive de cet usage ?

-Enfin, pourra-t-on, à terme, faire valoir le caractère abusif de ces travaux et réclamer leur arrêt ? Ces travaux sont non-urgents, peuvent parfaitement être différés, ne sont motivés que par l'engagement du promoteur envers les constructeur (retards à payer), et son envie de nous embêter pour nous faire partir. Bref des travaux dont l'unique motivation est le recouvrement des indemnités de retards qu'il s'est infligé lui même en achetant le bâtiment plein ainsi que les nuisances qu'il nous causera en effectuant les-dit travaux.

Voilà voilà merci à vous pour votre réponse !

Hijol

Par **Visiteur**, le **28/08/2020** à **21:29**

Bjr@vous

Il serait fort utile pour vous de contacter l'anil ou l'adil de votre département.

Ce sont des spécialistes dont le rôle est d'épauler les locataires.

<https://www.anil.org/lanil-et-les-adil/votre-adil/>

Par **miyako**, le **29/08/2020** à **16:16**

Bonjour,

Face à ce genre de problème,tous les locataires doivent s'unir et prendre contacte ensemble avec une association de défense des locataires.Les promoteurs usent souvent de moyens de pression tout à fait illégaux.

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par **Visiteur**, le **29/08/2020** à **17:03**

Bonjour

C'est bien vrai, Suji ...